Accompagnement à la mise en place d’un système de management selon ISO 22716

**1. Contexte général**

Le programme **« Partenariat pour l’emploi »** de la **GIZ Maroc** a pour mission la mise en œuvre de **l'Initiative spéciale « Emploi décent pour une transition juste » - Invest for Jobs** duministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement **(BMZ),** en coopération avec le Ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC) du Maroc. Le programme a pour objectif de soutenir les entreprises et les investisseurs allemands, européens et marocains dans leur engagement en faveur de l’emploi et de la formation en Afrique

**2. Contexte et objectif de la mission**

Basée à Marrakech, il s’agit d’une entreprise engagée dans la valorisation des produits de terroir marocains à travers la création, fabrication et commercialisation de produits naturels alimentaires et cosmétiques majoritairement en circuit B2B.

L'entreprise vise à contribuer au développement socio-économique de la région Marrakech-Safi en adoptant des pratiques durables et éco-responsables.

Dans le cadre de son développement, elle souhaite mettre en place les bonnes pratiques de fabrication pour ses produits cosmétiques en vue d’une certification ISO 22716.

**Objectifs de la mission**

L'objectif principal de cette mission d'accompagnement est d'aider l’entreprise à évaluer son potentiel et à identifier les grands axes de la mise en conformité de ses processus de fabrication en vue d’une éventuelle certification ISO 22716 pour ses produits cosmétiques.

Le consultant aura pour mission de guider et coacher l'entreprise dans ses démarches nécessaires à l'obtention de cette certification. Il l'accompagnera dans l'analyse de ses pratiques actuelles, l'identification des éventuels écarts par rapport à la norme ISO 22716, et la proposition d’un plan d’actions correctives.

**3. Activités et livrables :**

**Le consultant aidera la structure à :**

* **Comprendre les exigences** de la norme ISO 22716
* **Évaluer** ses pratiques actuelles par rapport aux exigences de la norme ISO 22716
* **Proposer des optimisations de** ses processus de fabrication en y intégrant les bonnes pratiques de fabrication selon la norme ISO 22716

À l’issue de cette mission le consultant est tenu de remettre les livrables suivants :

Diagnostic initial :

* **Analyse des pratiques actuelles :** Un état des lieux détaillé des pratiques et processus de fabrication de l’entreprise, en mettant en évidence les points forts et les axes d’amélioration par rapport à la norme ISO 22716
* **Identification des écarts :** Une liste précise des éléments à améliorer ou à mettre en place pour répondre aux exigences de la norme ISO 22716.

Plan d’action :

* **Plan d'action détaillé :** Un document structuré qui définit les actions à mener, les responsables, les délais et les ressources nécessaires pour chaque action.

**4. Durée de réalisation :**

La mission est prévue pour une durée de 15 jours dont 1,5 jours pour la rédaction des rapports et s’étalera sur une durée maximale de 3 mois.

**5. Profil de l’expert :**

Formation académique : Diplôme d’Ingénieur Industriel, Qualité, ou équivalent.

Le consultant devra posséder les compétences et l'expérience suivantes :

* Connaissances approfondies des normes et labélisations ISO 22716 des produits cosmétiques
* Pratique de l’assistance et du conseil en certification ISO 22 000, FSSC 22 000, ISO 22 716, ISO 9001.
* 10 ans d’expérience minimum dans le domaine de l’implémentation, l’audit et la certification selon les normes et référentiels qualité, sécurité alimentaire, sécurité produit selon les normes ISO.
* Capacité rédactionnelle des rapports.
* Maitrise des langues française et arabe (parlée et écrite).

**6. Conditions générales :**

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les équipes internes de l'entreprise.

L'accès aux données nécessaires pour mener la mission sera fourni par l'entreprise. Avant le démarrage de la mission sur site, l’expert élaborera et transmettra à l’entreprise la liste de la documentation et des données nécessaires à la mission.

L’expert rapportera au chargé de projet GIZ concernant le déroulement de la mission, à effectuer conformément aux termes de référence. L’expert les informera de tout événement susceptible de son point de vue de retarder ou de compromettre tout ou partie de la mission.

La responsabilité de la GIZ se limite à fournir un appui technique à l’entreprise suivant les besoins que cette dernière a exprimé, l’entreprise reste la seule et unique responsable du suivi et de la bonne exécution de la mission.

A la fin de la mission, l’expert élaborera et remettra en format électronique à la GIZ un rapport succinct de mission (max 3 pages) indiquant les activités réalisées, les personnes rencontrées, et les livrables produits. Ces livrables seront annexés au rapport de mission de l’expert.

L’expert est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à la mission ou collectées à son occasion (aucune reproduction/ diffusion des rapports de mission n’est admise). Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de la mission.